LETTRE D'ENTENTE (LE-2022-05)

ENTRE: L'UNIVERSITÉ LAVAL

ci-après « UNIVERSITÉ »

ET: L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.

ci-après « APAPUL »

Objet : Développement de carrière

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2022-2026;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties au cours de la négociation visant le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de collaborer dans la mise en place de mesures favorisant la rétention des personnes professionnelles compétentes, dont le développement de la carrière du personnel professionnel administratif;

CONSIDÉRANT que le contenu de la lettre d'entente LE-2015-05 est toujours d'actualité quant à l'établissement des profils de compétences liées aux fonctions professionnelles;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures de soutien au développement de la carrière professionnelle intégrées dans la convention collective 2022-2026;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de se donner le temps nécessaire à l'analyse des différents enjeux.

LES PARTIES CONVIENNENT QUE :

- 1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente et sert à en interpréter le sens et la portée.
- 2. Les parties s'engagent à poursuivre les discussions entamées lors du renouvellement de la convention collective au sujet du développement de carrière.
- 3. Les parties conviennent de créer un Comité technique composé d'un maximum de trois personnes représentant chacune des parties.

- 4. Les membres du comité déterminent leurs règles de fonctionnement et établissent un échéancier des travaux en tenant compte de l'implantation qui sera effectuée des mesures de soutien au développement de la carrière professionnelle intégrées dans la convention collective 2022-2026.
- 5. Les membres du comité peuvent s'adjoindre, au besoin, les personnes ressources qu'elles jugent appropriées à l'avancement des travaux.
- 6. Le mandat du comité est de formuler des recommandations relativement au développement de carrière, notamment sur les sujets suivants :
 - a) Le processus et les outils utilisés (formulaire ou autre moyen) pour l'évaluation et l'appréciation du rendement ou pour la réalisation du bilan professionnel;
 - b) Les mécanismes de soutien adaptés aux personnes professionnelles;
 - c) Les profils de compétences;
 - d) Toute autre mesure favorisant la rétention, le développement professionnel et le cheminement de carrière.
- 7. Les membres du comité transmettent aux parties les recommandations selon l'échéancier établi.
- 8. La présente lettre d'entente entre en vigueur au moment de sa signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 24e jour de février 2022.

POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.

Lyne Bouchard

Vice-rectrice à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines

Éric Matteau Président

Marie-Pierre Beaumont

Directrice de la négociation, des conditions

de travail et de l'équité

M^e Frédéric Lavigne Conseiller juridique